



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL n° 16

Réunion du 17 mars 2025 à 18 h à Étoutteville

Membres présents

Régis BETHENCOURT, Laurent DURECU, Jean-Yves JULIEN, Jean-Claude LEROY, Jean LIBERGE, Antoine LOUET, Denis PREVEL, Philippe DAJON, Mickaël BUNEL

Assistent à la réunion

Annaëlle VIVET, Lucie LENORMAND, Paul MAISON (Stagiaire)

Absents excusés Charlotte CANU, Issa COULIBALY, Patrick COQUELET et Nourredine BOUHLAGHEM, Alexis BELHACHE, Madani FERHATI.

Adoption de l'annexe du procès-verbal n° 15

L'annexe du procès-verbal n° 15 est adoptée à l'unanimité :

-Annexe du Procès-verbal n° 15 du 5 mars 2025 publiée le 6 mars 2025

Demande de renouvellement de l'agrément service civique.

Lucie LENORMAND expose aux membres du comité directeur en quoi consiste ses missions au sein du DFSM.

Service Civique

Responsable de l'agrément d'intermédiaire du DFSM pour 120 contrats depuis la saison 2023-2024.

- Ecriture et animation de la politique d'intermédiation.
- Rédaction et validation des contrats, des outils de suivi....
- Soutien et accompagnement dans la gestion quotidienne des volontaires.

- Contrôle dans les clubs : 1rdv par saison.
- Organisation des formations obligatoires pour les volontaires.
- Gestion des problématiques relatives au volontariat.
- Suivi administratif et financier.
- Relation avec les institutions partenaires : SDJES76 et Agence Nationale du Service Civique.

Lutte contre les Violences, la Radicalisation et Iz Séparatisme

- Mise en place d'outils de signalement et de prévention.
- Sensibilisation dans les clubs des licenciés, dirigeants, encadrants ...avec l'association Colosse Aux Pieds d'Argile.
- Signature d'une convention cadre avec Les Papillons pour l'installation de boîtes aux lettres au sein des clubs.
- Collaboration avec les différentes institutions : SDJES76, associations spécialisés....
- Coopération avec les autorités locales.

Après cet exposé les membres du Comité Directeur se sont prononcés à l'unanimité pour la demande de renouvellement de l'agrément Service Civique pour une durée de deux ans.

Projet de construction du siège du DFMS, Démolition de la minoterie jouxtant le futur local administratif, choix de l'entreprise en charge de la démolition.

Après lecture des différentes offres, le Comité Directeur à l'unanimité a porté son choix sur l'entreprise MARELLE, basée à Yvetot.

Subventions allouées à l'UNAF et à L'AFAF.

Le Comité Directeur décide d'allouer une subvention à l'UNAF et à l'AFAF.

Homologation du club de SAINT ROMAIN TENNIS BALLON.

Le Comité directeur donne un avis favorable à la demande d'affiliation de ce nouveau club.

Les décisions ci-dessus du Comité Directeur sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale D'appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Le Président du DFSM

Le Secrétaire Général

M JULIEN Jean-Yves



M LEROY Jean-Claude

